

Bulletin annuel d'adhésion 2001-2002

Situation personnelle

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. né(e) le Prénom Nom de jeune fille Adresse personnelle à l'étranger Téléphone Télécopie Merci de penser à mettre les indicatifs de pays et de zone Mél. (courrier électronique) :@..... Où souhaitez-vous recevoir la correspondance ? ☐ Adresse personnelle étranger ☐ Établissement (adresse au dos de cette fiche) ☐ Par la valise diplomatique ☐ En France Adresse en France (souvent bien utile) Téléphone Télécopie	SGEN C.F.D.T. ETRANGER 47 avenue Simon Bolívar 75950 PARIS CEDEX 19 Téléphone + 33 (0)1 40 03 37 11 Télécopie + 33 (0)1 42 02 50 97 Mél. : etranger@sgen-cfdt.org http://etranger.sgen-cfdt.org Merci de remplir et signer un bulletin chaque année même en cas de P.A.C.
--	--

Situation syndicale – Cotisation 2002

Déjà adhérent SGEN-C.F.D.T. Étranger ☐ en 2000-2001 ☐ antérieurement	Adhérent du SGEN-C.F.D.T. en France (département :) ☐ en 2000-2001 ☐ antérieurement	☐ Nouvel adhérent au SGEN-C.F.D.T.	Rempli par le Secrétariat National SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger Section : N° C.F.D.T. : N° de carte : Envoyée le :
--	--	---	---

1. Cotisation de base : FRF/€ ☐ Chèque de FRF/€ tiré sur la banque

P.A.C. ☐ nouveau ☐ continué (à compter du : 15/02 - 15/05 - 15/08 - 15/11) - Montant de l'échéance trimestrielle : FRF/€

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE PAC OU UN CHANGEMENT DE COMPTE LE FORMULAIRE ADÉQUAT ET UN RIB SONT NÉCESSAIRES

2. Versement Solidarité : ☐ Chèque de FRF/€ tiré sur la banque

Suivi syndical personnel

Les fiches syndicales dont vous avez besoin sont sur le site de la Fédération SGEN-C.F.D.T. ou celui du SGEN-C.F.D.T. étranger. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez cocher dans la liste ci-dessous celles que vous souhaitez recevoir.

Pour les demandes de réintégration et de mutation, nous vous recommandons :

1. de remplir dans tous les cas une fiche (même si ne demandez aucun soutien syndical spécifique),
2. de renvoyer celle-ci le plus tôt possible (afin de bénéficier le cas échéant de conseils pour remplir la demande officielle).

- | | |
|---|---|
| ☐ réintégration ou mutation en France
☐ demande de poste A.E.F.E. ou Affaires étrangères
☐ demande de poste en T.O.M.
☐ demande de poste « Écoles européennes »
☐ demande de poste Andorre
☐ avancement échelon
☐ accès à la hors classe de son corps (préciser) | ☐ liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés
☐ liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés
☐ professeurs d'E.P.S. et C.P.E.
☐ intégration <u>A.E. → certifié</u> , décret de 1989/1972
☐ intégration <u>P.E.G.C. → certifié</u> , décret de 1993
☐ tableau d'avancement des P.L.P. 1 à P.L.P. 2
☐ autre : |
|---|---|

UN BULLETIN D'ADHÉSION DOIT ÊTRE REMPLI **CHAQUE ANNÉE MÊME EN CAS DE PAIEMENT AUTOMATISÉ.**
UNE ATTESTATION FISCALE VOUS EST AUTOMATIQUEMENT ENVOYÉE EN FÉVRIER.

Situation professionnelle

Fonctions :

Établissement/service (nom et adresse) :

Téléphone Télécopie

Depuis le : Fin prévue le :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	POSITION ADMINISTRATIVE	STATUT
☐ ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER	☐ A.E.F.E. décret de 1990 EXPATRIÉ	☐ TITULAIRE ÉDUCATION NATIONALE
☐ ÉTABLISSEMENT CULTUREL FRANÇAIS À L'ÉTRANGER	☐ A.E.F.E. décret de 1990 RÉSIDENT	☐ TITULAIRE AUTRE ADMINISTRATION
☐ AMBASSADE : SERVICE CULTUREL ET DE COOPÉRATION	☐ M.A.E. décret de 1967 expatrié « AU BARÈME »	☐ NON TITULAIRE FONCTION PUBLIQUE ; <i>nationalité</i> :
☐ COOPÉRATION LINGUISTIQUE & ÉDUCATIVE	☐ M.A.E. décret de 1967 RECRUTÉ SUR PLACE	➤ CORPS/GRADE FONCTION PUBLIQUE :
☐ COOPÉRATION UNIVERSITAIRE	☐ M.A.E. décret de 1992 COOPÉRATION	➤ POUR LES ENSEIGNANTS du SECONDAIRE ET DU SUP. DISCIPLINE :
☐ ALLIANCE FRANÇAISE	☐ SOUS LES DRAPEAUX : C.S.N. ^e année	➤ POUR LES INSTIT./ PROF. ÉCOLE /P.E.G.C. DÉPARTEMENT OU ACADÉMIE :
☐ TOM + Mayotte, St. Pierre et Miquelon	☐ CONTRAT M.L.F. (Mission laïque française)	➤ ÉCHELON :
☐ Établissement auprès des forces françaises en Allemagne	☐ DÉTACHÉ AUTRE ADM. (DÉFENSE, etc.)	➤ INDICE :
☐ « ÉCOLES EUROPÉENNES »	☐ RECRUTÉ LOCAL ☐ ORGANISME PRIVÉ ☐ détaché administratif vacataire ☐ ☐ en disponibilité contractuel C.D.D. ☐ ☐ non titulaire contractuel C.D.I. ☐	➤ DEPUIS LE :
☐ ANDORRE	☐ CONGÉ PARENTAL ☐ en DISPONIBILITÉ	
☐ École d'entreprise	☐ EN ACTIVITÉ <i>Mis à disposition</i> ANDORRE / ÉCOLES EUROPÉENNES / TOM	
☐ FORMATION F.L.E. (C.I.E.P. / C.L.A.)	☐ EN ACTIVITÉ EN FRANCE	
☐ Administration centrale DGCID/A.E.F.E.	☐ À la RETRAITE	
☐ FRANCE (autre)	☐ AUTRE (FORMATION, CHÔMAGE) (<i>précisez</i>)	
☐ AUTRE (O.N.G.,...)	☐ TEMPS COMPLET	
.....	☐ TEMPS PARTIEL	

Les informations ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé et sont transmises à la fédération SGEN et à la confédération, pour exercer votre droit d'accès et de rectification, adressez-vous au secrétariat national du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger

Date et signature :

Communication avec le secrétariat national du SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger

Demandes, information sur les responsabilités exercées sur place dans des conseils, comités et commissions, etc.

[illegible]



47 avenue Simon Bolívar - 75950 PARIS CEDEX 19

Tél. + 33 (0)1 40 03 37 11 - Fax + 33 (0)1 42 02 50 97

Mél. : etranger@sgen-cfdt.org

ADHÉSION 2001-2002

Un certain nombre de services que vous êtes en droit d'attendre de votre syndicat sont conditionnés par l'exactitude des renseignements que nous vous demandons, chaque année, dans la fiche d'adhésion.

De même, le fonctionnement du syndicat étant exclusivement basé sur les cotisations, nous devrions avoir perçu l'ensemble des cotisations avant la fin du troisième trimestre de l'année scolaire (exception faite des P.A.C.).

Actuellement, sur une cotisation moyenne de 171 € (1 125 francs) nous reversons à la Fédération SGEN-C.F.D.T. et à la C.F.D.T., environ 130 € (855 francs). Cette situation nous impose une extrême rigueur dans les dépenses que nous engageons de façon à équilibrer le budget. La contribution volontaire de solidarité (voir page intérieure) contribue également à cet équilibre.

Si vous quittez votre poste pour un autre poste à l'étranger ou pour réintégrer la France, prévenez-nous dès que possible.

Le P.A.C. est reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Inutile de renvoyer avec votre bulletin une autorisation de prélèvement chaque année si vous ne changez pas de compte.

Par contre, si vous désirez annuler votre P.A.C. et lors de votre réintégration,
**VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT NOUS DEMANDER EXPLICITEMENT
LA SUPPRESSION DE VOTRE PRÉLÈVEMENT !**

LE PAIEMENT AUTOMATISÉ DES COTISATIONS

Un moyen simple, moderne, efficace, gratuit !

- ✓ Savez-vous que vous pouvez régler vos cotisations annuelles au SGEN-C.F.D.T. de l'étranger en quatre trimestrialités, avec un seul formulaire ?

Demandez, vous aussi, à bénéficier du service du *paiement automatisé des cotisations* (P.A.C.) par prélèvement.

Ce service est assuré :

- ✓ **gratuitement** (pour l'adhérent),
- ✓ **confidentiellement** (votre banque ignore le bénéficiaire final du paiement),
- ✓ **librement** (possibilité d'y souscrire et d'y renoncer à tout moment : en cas de première demande en cours d'année, il suffit de régler par chèque les trimestrialités échues).

Il donne droit en outre au **service gratuit** du mensuel « C.F.D.T. Magazine », y compris le numéro « *spécial impôts* » publié au début de chaque année (en cas d'adhésion au cours du premier trimestre de l'année scolaire ou universitaire) !

**REMPLISSEZ L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
RENVOYEZ-LA ACCOMPAGNÉE D'UN R.I.B.**

(avant le 5 janvier ; au-delà, le P.A.C. ne prendra effet que pour l'année suivante, sauf si la demande est accompagnée d'un chèque pour le ou les trimestres déjà échus)



* Avec le paiement automatisé des cotisations (PAC), l'adhérent CFDT a droit au service des 11 numéros annuels de CFDT-Magazine. Sans le PAC, il a droit à 6 numéros sur 11. Renseignez-vous auprès des délégués CFDT.
Abonnement aux 11 n° annuels de CFDT-Magazine :
CFDT-Presses - 4, bd de la Villette, 75955 Paris.

LA COTISATION C.F.D.T., UN SENS « POLITIQUE »

Choissant de faire partie du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger, vous optez pour l'adhésion à une confédération et donc pour une cotisation plus élevée, puisqu'une partie de celle-ci est destinée à l'action interprofessionnelle et au fonctionnement confédéral. La cotisation concrétise notre conception du syndicat : intégré dans une organisation regroupant des salariés de tous les secteurs d'activité, notamment de l'ensemble de la Fonction publique, non catégoriel ou corporatiste. Le principe fixé par la C.F.D.T. est le versement de 0,75 % de la rémunération (soit 9 % du traitement mensuel moyen). Chaque adhérent est destinataire des publications fédérale (« *PROFESSION ÉDUCATION* ») et confédérale (le mensuel « *C.F.D.T. MAGAZINE* » : sans le P.A.C., six numéros, avec le P.A.C., tous les numéros) ainsi que du bulletin « *SGEN-C.F.D.T. INFORMATION ÉTRANGER* ».

Une partie des adhérents du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger recrutés locaux dans des pays où les rémunérations sont extrêmement basses paient des cotisations inférieures au seuil fixé par la confédération pour la prise en compte d'une adhésion. C'est le syndicat qui finance le complément. Aussi proposons-nous aux collègues bénéficiant d'indemnités d'expatriation ou de résidence de verser en complément de la cotisation de base une « **contribution de solidarité** ».

COTISATIONS SYNDICALES ANNUELLES DE BASE

- ♦ Contrats locaux : prise en compte le cas échéant de la cotisation versée localement à une union C.F.D.T. ou à une organisation professionnelle ou syndicale locale ; *s'adresser à la section ou au trésorier*
- ♦ En disponibilité sans traitement, recherche d'emploi : 30,49 € / 200 FRF (*situation particulière : cotisation réduite à 9,60 € / 60,00 FRF*)

GRILLE DES COTISATIONS 2002 APPLICABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2001-2002

Sal. mensuel imposable FRF	Cotisation pondérée FRF	Sal. mensuel imposable €	Cotisation pondérée €	Sal. mensuel imposable FRF	Cotisation pondérée FRF	Sal. mensuel imposable €	Cotisation pondérée €
1 000	30	150	4,80	13 000	1 170	1 950	175,80
2 000	126	300	19,20	14 000	1 260	2 100	189,00
3 000	222	450	33,60	15 000	1 356	2 250	203,40
4 000	318	600	48,00	16 000	1 452	2 400	217,80
5 000	414	750	62,40	17 000	1 548	2 550	232,20
6 000	510	900	76,80	18 000	1 644	2 700	246,60
7 000	606	1 050	91,20	19 000	1 740	2 850	261,00
8 000	702	1 200	105,60	20 000	1 836	3 000	275,40
9 000	798	1 350	120,00	21 000	1 932	3 150	289,80
10 000	894	1 500	134,40	22 000	2 028	3 300	304,20
11 000	990	1 650	148,80	23 000	2 124	3 450	318,60
12 000	1 080	1800	162,00	24 000	2 220	3 600	333,00

VERSEMENT DE SOLIDARITÉ (coopérants ou expatriés) à régler par chèque séparé

Indemnité ou prime mensuelle		Contribution complémentaire		Indemnité ou prime mensuelle		Contribution complémentaire		Indemnité ou prime mensuelle		Contribution complémentaire	
en FRF	en €	en FRF	en €	en FRF	en €	en FRF	en €	en FRF	en €	en FRF	en €
2 000	300	42	6,30	10 000	1 500	240	36,00	18 000	2 700	445	37,08
3 000	450	66	9,90	11 000	1 650	260	39,00	19 000	2 850	470	40,82
4 000	600	90	13,50	12 000	1 800	285	42,75	20 000	3 000	495	44,55
5 000	750	120	18,00	13 000	1 950	315	47,25	21 000	3 150	520	48,29
6 000	900	140	21,00	14 000	2 100	340	51,00	22 000	3 300	545	52,02
7 000	1050	170	25,50	15 000	2 250	365	54,75	23 000	3 450	570	55,76
8 000	1200	190	28,50	16 000	2 400	390	58,50	24 000	3 600	595	59,50
9 000	1350	215	32,25	17 000	2 550	415	62,25	25 000	3 750	620	63,24